

Le 18 janvier 2023

Madame Sonia Bélanger
Ministre déléguée à la Santé et aux Aînés
Ministère de la Santé et des Services sociaux
2021, avenue Union, 10^e étage, bureau 10.051
Montréal QC H3A 2S9

OBJET : Mémoire sur les conditions de vie des aînés

Madame la Ministre,

Je voudrais d'abord vous féliciter pour votre nomination à titre de Ministre déléguée à la Santé et aux Aînés.

L'Association des employés retraités de la Ville de Montréal, que je représente a pour but, entre autres, de :

- *protéger, développer, promouvoir les intérêts économiques, matériels, sociaux et culturels de ses membres par tous les moyens conformes à l'honneur, l'équité et aux lois en vigueur au Québec;*
- *développer et orienter les intérêts économiques des retraités, afin d'obtenir les meilleures conditions financières possibles à leurs prestations de retraite et ainsi maintenir pour tous un niveau de vie conforme à leur état et à leurs obligations.*

Lors de la campagne électorale de l'automne dernier, l'inflation et la situation financière des aînés ont fait l'objet de nombreuses promesses. Dans sa plateforme électorale la Coalition Avenir Québec mentionnait vouloir **Aider encore plus nos aînés**. On y précisait « *qu'encore trop d'aînés sont contraints de vivre dans la précarité en raison d'un très faible revenu. Or, ceux-ci peuvent difficilement augmenter leurs revenus pour faire face à la hausse du coût de la vie, ce qui les rend particulièrement vulnérables* ».

Nous, les retraités de la Ville de Montréal et plusieurs autres retraités municipaux, sommes particulièrement affectés par l'inflation depuis la suspension de notre indexation, par *la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi 15), en 2014.

Dans le cadre des États généraux sur les conditions de vie des aînés tenus au mois de mai 2022, l'Association a présenté un mémoire dans lequel nous soulignons quelques sujets qui soulèvent des problèmes, des soucis, des complications, tels que la perte de pouvoir d'achat, qu'ont rencontré et rencontrent encore nos membres et d'autres aînés, retraités ou non.

Nous y relevions également l'impact de certaines lois qui menacent la survie même des associations de retraités qui supportent les retraités et l'ensemble des aînés, telles que :

- la *Loi sur l'assurance médicaments du Québec*;
- la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Il nous fait plaisir de vous transmettre une copie de notre mémoire dans lequel nous proposons quelques pistes de solutions qui pourraient contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des aînés et à la continuité des associations de retraités.

Je vous prie de croire, Madame, à ma considération distinguée.

Jacques Guilmain
Président